



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole - Mairie de Nantes - UFICT
CCAS - Opéra Angers Nantes - Ecole des Beaux-Arts

la
cgt

STOP au vol de congés

Loi de transformation
de la fonction publique

NON AUX 1607 HEURES

À la CGT, le recul social ne se négocie pas, il se combat !

Un préavis de grève est déposé couvrant les agents titulaires, non titulaires, contractuels...

Rendez-vous

Vendredi 9 Avril, dès 10h00

Jour du conseil métropolitain

Cité des Congrès / Champs de Mars

Retour sur la mobilisation du 25 mars

- La manifestation de la CGT a réuni plus de 1000 agent·e·s devant les grilles de l'hôtel de ville pour exprimer leur mécontentement.
- Une délégation de la CGT a été reçue
- A ce jour, plus de 1800 cartes pétitions (chiffre évolutif) ont été signées et seront remises le 9 avril à Madame la Maire-Présidente.
- Depuis, certains élus commencent à dénoncer cette mesure... Mais la majorité ne cherche pas d'ajustements juridiques pour la contourner.

Le passage de 1547^H à 1607^H

- c'est près de 6 jours de travail « gratuits »
- sans ticket restaurant en plus
- autant de trajets, de gardes d'enfants, de fatigue et de frais... en plus, de vie familiale, de loisirs, de culture... en moins

Pourtant des solutions réglementaires existent.

c'est un recul social historique, à rebours des conquêtes sociales successives depuis le 19^e siècle.

Précédemment, le seul gouvernement à avoir augmenté le temps de travail est celui de Daladier en 1938.

Cette mesure, est une aberration dans le contexte économique que nous traversons (précarité, chômage...). L'amélioration des conditions de travail et de vie passent à minima par le maintien du temps de travail actuel !

Les propositions réglementaires de la CGT adressées à la collectivité

La CGT, reçue le 25 mars par l'Adjointe au personnel, a réitéré sa demande de faire preuve de courage politique en refusant d'appliquer ces dispositions gouvernementales. Elle a aussi rappelé la possibilité, de s'appuyer sur les leviers possibles en lien avec la reconnaissance de la pénibilité propre à chaque métier. Pour ce faire :

Un document de plus de 80 pages, élaboré par la CGT, proposant un règlement de sujétions particulières relatives aux 400 métiers de nos collectivités sera remis aux élus.

L'inaction est complicité de ce qui se fait !

Partout en France cette question est à l'ordre du jour. De nombreux collectifs d'agents et de salariés sont dans l'action pour refuser ce recul social (Paris, Reims, Toulouse...). Sept maires du Val de Marne, le président du Conseil Départemental du 94 et le président de l'Établissement Public Territorial « Grand Orly Seine Bièvre » ont même décidé de s'opposer à cette injonction du gouvernement.

Le 9 avril, venez encore plus nombreux, pour alerter les élus

des solutions existent !